

N/REF : 11/02/2025 8H57 C:000053 I:80132
V/REF : AC/C12392
V/Email reçu le Mardi 11/02/2025 a 8H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. HLP

IMMEUBLE : HAUTS LEPENANT - HLP
6/8, ALLEE DES AULNES
SQ.DES MARRONNIERS/RUE GOUPIL
35290 GAEL

Rennes, le

25 Février 2025

Référence Marché : 024054-PBS-005-Lot9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 5 AULNES - MME MADAQUI 07 87 76 82 06
ETG 1 - PORTE 11 - LGT 107055

MOTIF : RECHERCHE ET REPARATION FUITE CITERNEAU

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE CIRCUIT EAU POTABLE
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/02/25 a 10H57 M. E ROCHE

11/02 MSG LAISSÉ AU CLIENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	2	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.